

GUIDE D'UTILISATION DE L'IRM

1. Examens de recherche: Ce guide ne concerne que les examens de recherche effectués dans le cadre du CIBM. Sont considérés comme examens de recherche tout examen non remboursé par les caisses maladies et ayant fait l'objet d'une demande auprès du CIBM. Ces examens impliquent soit des patients, des volontaires dans le cadre d'un projet accepté, des volontaires pour test ou examens pilotes, ou des examens sur spécimen ou animaux.

Pour les études sur les patients/volontaires, une copie de l'autorisation de la Commission éthique des HUG doit être envoyée au CIBM. Pour ce qui est des expériences sur animaux, les procédures habituelles doivent être respectées (voir auprès de la Commission de l'expérimentation animale de la Faculté de médecine) et une copie de l'autorisation doit également être fournie au CIBM auprès de Francois Lazeyras, Radiologie – CIBM, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 4, tél 022 37 2514, Francois.Lazeyras@unige.ch.

2. Code: Un code est attribué à tout projet soumis.

3. Consentement éclairé: Tout sujet, ou son représentant légal, participant à une étude de recherche doit donner son consentement écrit.

4. Information aux patients: Chaque patient ou sujet doit avoir signé un questionnaire sur les risques liés à l'IRM (voir "Informations aux patients"). Ce questionnaire doit être remis au technicien ou à la personne effectuant l'IRM avant de pénétrer dans la salle d'examen. L'opérateur est responsable de toute personne entrant dans la salle IRM.

5. Données digitalisées: Les investigateurs peuvent bénéficier du serveur LAVIMarch pour sauvegarder leurs données de recherche. Celles-ci y sont automatiquement anonymisées. **Le manipulateur doit veiller à ne pas utiliser le nom de patient dans un champ DICOM au risque de perdre l'étude.** L'accès à ce serveur se fait sur demande auprès du LAVIM (christian.girard@hcuge.ch).

La sauvegarde et le backup des données sont de la responsabilité de l'investigateur du projet qui doit vérifier sans délai la bonne sauvegarde des données. Les données de recherche ne peuvent pas être stockées sur le PACS clinique.

Il existe plusieurs logiciels de visualisation de données DICOM. Par exemple OsiriX, ou Horos (version gratuite).

6. Réservations: Les réservations se font par l'un des collaborateurs du groupe IRM ayant accès à l'agenda. Celui-ci peut être compulsé en tout temps (cibm-ch.calpendo.com).

Pour les patients hospitalisés, les réservations doivent se faire par l'envoi d'un bon à la programmation du Service de Radiologie (27028) en précisant *Nom, Prénom, date de naissance, sexe, service si hospitalisé et médecin responsable (apposer si possible une étiquette)*.

La présence d'un technicien en radiologie (TRM) est assurée les mardis de 13h15 à 18h30, mercredis de 13h15 à 18h30 et les vendredis de 13h30 à 18h30. Les études nécessitant la présence d'un TRM auront la priorité pour ces créneaux.

7. Annulations: Les annulations éventuelles doivent parvenir au CIBM via le site web de l'agenda ou par mail (cibm-ch.calpendo.com) la veille à midi (vendredi à midi pour les examens du lundi). En cas de non respect de cette règle, l'examen sera facturé selon les tarifs en vigueur.

8. Salle de réunion: Il est possible d'utiliser la salle de réunion du CIBM. Les réservations se font par secrétariat du Service de radiologie (Brigitte.Beulant@hcuge.ch 022 37 2523)